

Habitat et cadre de vie à l'époque moderne





L'habitat est un marqueur social susceptible de révéler bien des us et coutumes. Ce volume fait partager les récentes découvertes, obtenues à partir d'enquêtes de terrain et de recherches dans les archives (inventaires après décès, plans d'architectes), pour mieux faire comprendre l'évolution des implantations et les structurations de l'espace habité dans lequel pénètre le lecteur.

À travers l'habitat aristocratique et clérical et ses différentes formes, les locaux professionnels et les maisons ordinaires en ville, et l'évolution des habitats ruraux, un large éventail d'études permet d'aborder bien des aspects de la vie des hommes et des femmes aux Temps modernes, une piste de recherches féconde, car le cadre de vie conditionne ou reflète souvent la façon de penser et d'agir.

Couverture : Brueghel le Jeune, dit Brueghel d'Enfer, *L'Adoration des mages, hiver*, huile sur bois, ca 1617-1633, Venise, musée Correr © De Agostini Picture Library/A. Dagli Orti/Bridgeman Images

ISBN 979-10-231-0515-5



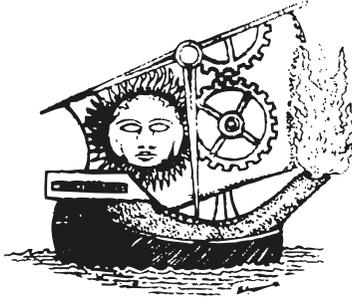
9 791023 105155

SODIS
F388090



12 €

HABITAT ET CADRE DE VIE À L'ÉPOQUE MODERNE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

DANS LA MÊME COLLECTION

*Les Monarchies française et espagnole
(milieu du XVI^e siècle-début du XVIII^e siècle)*

La Renaissance

*Révoltes et révolutions
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle

Les Paysages à l'époque moderne

*Les Affrontements religieux en Europe
1500-1650*

*Turcs et turqueries
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe
1600-1800*

*Les Circulations internationales en Europe
(1680-1780)*

*Les Universités en Europe
(1450-1814)*

*La Péninsule Ibérique et le monde
(1470-1640)*

Habitat et cadre de vie à l'époque moderne

Préface de Lucien Bély

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES
Paris

Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les Presses de l'université Paris-Sorbonne, désormais Sorbonne Université Presses,
sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN PAPIER : 979-10-231-0515-5

ISBN DU PDF GLOBAL : 979-10-231-1045-6

I. Marjorie Meiss-Even : 979-10-231-1046-3

I. Nicolas Courtin : 979-10-231-1047-0

I. Natacha Cocquery : 979-10-231-1048-7

I. Frédéric Meyer : 979-10-231-1049-4

II. Linnéa Rollenhagen Tilly : 979-10-231-1050-0

II. Youri Carbonnier : 979-10-231-1051-7

III. Michel Figeac : 979-10-231-1052-4

III. Martine Caminade & Jean-Pierre Lacombe-Massot : 979-10-231-1053-1

Maquette : 3D2S, mise en page : Emmanuel Marc Dubois
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

fax : (33)(0)1 53 10 57 66

PRÉFACE

Lucien Bély

Un homme doit d'abord se nourrir, s'abriter et se chauffer pour survivre : c'est une évidence à laquelle nous ne pouvons qu'être sensibles aujourd'hui encore, alors qu'une partie de la population française n'a pas de domicile fixe.

L'habitat est bien une préoccupation essentielle et son étude historique pour les Temps modernes constitue donc une piste de recherche féconde qui permet d'aborder bien des aspects de la vie humaine. La maison devient souvent l'objet de grands efforts et de sacrifices consentis tout au long d'une existence. Elle sert de cadre à la vie familiale comme à la sociabilité ordinaire. Elle protège les enfants, ainsi que les meubles ou le bétail. Elle contribue parfois à l'affirmation dans la société, comme signe d'une ascension. Elle montre le rang dans un monde hiérarchisé, en particulier pour bien distinguer les seigneurs. Elle reflète aussi les activités humaines auxquelles elle sert de cadre, qu'il s'agisse de la fabrication du vin ou du travail d'un ministre.

Nous avons déjà une idée assez précise de l'habitat à l'époque moderne en visitant de magnifiques hôtels particuliers dans les villes et de splendides châteaux dans les campagnes. Si ces monuments offrent d'utiles indications sur les anciens modes de vie, ils ne correspondent qu'à une élite sociale, celle des différentes noblesses. L'historien de l'art a bien déblayé le terrain en rendant compte avec précision des choix esthétiques qui prévalent dans ces belles demeures.

Celles-ci ne peuvent suffire à l'historien. Les maisons plus simples, celles des petites gens, lui ont longtemps échappé alors qu'il laissait l'ethnologue et l'anthropologue prendre de l'avance sur ce terrain essentiel. Ce livre montre qu'un renouveau s'opère et que des études historiques se sont multipliées sur l'habitat de tous les groupes sociaux.

Cet ouvrage offre en effet un large éventail d'études pour aborder des milieux très divers, de la haute noblesse au monde des gentilshommes

campagnards, du palais de l'évêque au presbytère du curé, de la maison des villes à celle des champs. Au fil des pages, nous découvrons des moments différents et des contextes très variés.

Ce recueil montre aussi quelles sources nouvelles ont stimulé un véritable renouveau historique et comment elles peuvent être confrontées aux vestiges qui sont conservés aujourd'hui, dans une démarche proche et complémentaire de l'archéologie.

8 Ce livre donne sa place à l'habitat rural qui n'est peut-être pas le plus facile à étudier. Alors que la plus grande partie de la population vit dans les campagnes, nous avons souvent des idées très générales sur les maisons des paysans. La recherche se trouve facilitée lorsque le chercheur peut se rendre sur le terrain pour observer des témoins du passé. La maison rappelle la nature qui l'entoure et qui lui fournit des matériaux commodes. De même, cet ouvrage nous permet de pénétrer chez les artisans et les boutiquiers des villes, ainsi que chez les pauvres vicaires.

Une telle approche historique ne se contente pas d'une description des bâtiments. Elle propose des questions sur leur usage réel, ainsi sur la destination des différentes pièces, et la tâche reste ardue pour le XVII^e siècle. Dans les maisons ordinaires, nous découvrons les espaces communs, avec les escaliers, mais aussi les puits et les lieux d'aisances.

À partir du cadre de la vie quotidienne, une approche sociale et culturelle s'avère possible. Pour les très grands seigneurs, l'habitat se démultiplie et se disperse : la manière d'habiter devient alors une errance de demeure en demeure. Pour l'artisan ou pour le paysan, l'activité professionnelle se trouve imbriquée dans la vie familiale. L'habitat révèle aussi des évolutions sociales, par exemple dans la noblesse où les écarts se creusent au XVIII^e siècle.

L'habitat connaît une transformation, une évolution continue qui traduit sans doute un progrès général. Les espaces habités se dilatent, les pièces ont une attribution plus précise, les immeubles gagnent en hauteur. Parallèlement, la construction fait de plus en plus partie des activités majeures de l'économie qu'elle contribue à stimuler. Elle s'accompagne de spéculation et cela renvoie à l'histoire financière et politique d'une période donnée. Cela s'oppose ou cela rencontre la

volonté, plus ou moins forte selon les périodes, des autorités urbaines ou de l'État de donner à la ville cohérence et beauté.

Ces études précises, riches d'informations historiques et de problématiques nouvelles, évoquent avec sensibilité ce cadre matériel où se déroulait la vie des femmes et des hommes d'autrefois, riches ou pauvres, campagnards ou citadins.

Au nom de notre association, j'exprime notre gratitude à Nicolas Le Roux, notre Secrétaire général, qui a organisé le colloque à l'origine de cet ouvrage, et à Françoise Dartois-Lapeyre, notre Secrétaire générale adjointe, qui a préparé cette publication avec l'excellente équipe des PUPS.

DEUXIÈME PARTIE

**Espaces communs
et locaux professionnels en ville**

HABITER ENSEMBLE :
LES ESPACES COMMUNS DANS LES MAISONS
ORDINAIRES À PARIS (1650-1790)

Linnéa Rollenhagen Tilly

Chercheure associée à l'UMRAUSer

(Architecture, urbanistique, société: savoir, enseignement, recherche)

Les ouvrages étudiant l'architecture et l'urbanisme français ont longtemps éludé le thème des maisons ordinaires. Il s'agit pourtant de « la donnée urbaine par excellence de la majorité silencieuse », comme l'écrivait André Chastel dans l'introduction d'un ouvrage fondateur pour les études urbaines : *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*¹. Depuis quelques décennies, les recherches concernant l'architecture de l'habitat ordinaire dans les villes aux XVII^e et XVIII^e siècles se multiplient². Il s'agit d'une époque où le tissu urbain dense de la

- 1 Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy et Françoise Hamon, *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977, 2 vol.
- 2 Michel-Jean Bertrand, *Architecture de l'habitat urbain. La maison, le quartier, la ville*, Paris, Dunod, 1980; Pierre-Denis Boudriot, *La Construction locative parisienne sous Louis XV, de l'inerte à l'animé*, thèse de 3^e cycle, Université Paris-IV, 1981; *Cahiers du CREPIF*, 1, 1983; Christian Topalov, *Le Logement en France. Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987; Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988; Olivier Zeller, « Un mode d'habiter à Lyon au XVIII^e siècle. La pratique de la location principale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 35/1, 1988, p. 36-60; Monique Eleb-Vidal et Anne Debarre-Blanchard, *Architectures de la vie privée. Maisons et mentalités, XVII^e-XIX^e siècles*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1989; François Fortunet, « L'insoutenable légèreté de l'être non propriétaire », dans Geneviève Koubi (dir.), *Propriété et Révolution*, Paris/Toulouse, Éditions du CNRS/Université de Toulouse-1, 1990, p. 43-47; Olivier Zeller, « À l'enseigne du Chameau. Manières d'habiter, manières de gérer à Lyon au XVIII^e siècle », *Cahiers d'histoire*, 38/1, 1993, p. 25-54; Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes, *Montpellier, la demeure classique*, Paris, Imprimerie nationale, 1994; Olivier Faron et Étienne Hubert (dir.), *Le Sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France de d'Italie (XII^e-XIX^e siècle)*, Rome/Lyon, École française de Rome/Presses universitaires de Lyon, 1995; Daniel Roche, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard 1998;

capitale était dominé par des maisons verticales, érigées sur des parcelles étroites, ayant pour fonction principale l'habitat collectif. Si plusieurs études concernant les modes de logement urbain aux XVII^e et XVIII^e siècles témoignent de structures plus ou moins complexes et diversifiées, il reste difficile de déterminer le nombre de ménages vivant sous un même toit. En effet, les sources nous renseignent exceptionnellement sur tous les occupants d'une maison, et une évaluation qui reposerait sur le décompte du nombre de lits dans les inventaires ne serait pas fiable puisque dans les milieux populaires il était rare de disposer d'un lit individuel. Dans les 23 223 maisons, 32 hôtels et 38 collèges répertoriés dans la capitale au milieu du XVII^e siècle, William Petty comptait 81 280 cuisines, nombre qui, selon Jean-Pierre Babelon, correspond à celui des foyers³. Les chiffres de Petty donnent une moyenne de trois foyers et demi par maison, tandis qu'une ordonnance de police de 1668 constate que, dans certaines maisons collectives, s'entassaient alors jusqu'à vingt-cinq familles⁴. Ces deux évaluations correspondent certainement à des réalités parallèles, qui sont difficiles à apprécier. Les sources soulèvent des interrogations quant aux fonctions des cuisines dans ces maisons, car dans de nombreux cas nous ne savons pas si elles constituaient des espaces privés ou communs.

Marie-Luce Pujalte, *L'Architecture civile privée du XVIII^e siècle à Toulouse*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1999 ; Jacques Fredet, « La maison d'habitation ordinaire comme fait urbain, observation dessinée », dans Emmanuelle Sarrazin (dir.), *L'Architecture et la ville. Mélanges offerts à Bernard Huet*, Paris/École d'architecture de Paris-Belleville, Éd. du Linteau, 2000, p. 105-107 ; Daniel Roche (dir.), *La Ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e-début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000 ; Jean-François Cabestan, *La Conquête du plain-pied. L'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 2004 ; Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, 2006.

- 3 Roger Mols, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, Gembloux/Louvain, Duculot/Publications universitaires de Louvain, 1954-1956, 3 vol., t. II, p. 163, cité dans Jean-Pierre Babelon, *Paris au XVI^e siècle*, Paris, Association pour la publication d'une Histoire de Paris, 1986, p. 162.
- 4 Louis Hautecoeur, « Immeubles à loyers », dans *Urbanisme et architecture. Études écrites et publiées en l'honneur de Pierre Lavedan*, Paris, H. Laurens, 1954, p. 168. « [...] en la plupart des quartiers, les propriétaires des maisons se sont dispensés d'y faire des fosses et latrines, quoique ils aient logé dans aucune des dites maisons jusqu'à vingt-cinq familles » (Déclaration par des Commissaires du Châtelet en septembre 1668, cité dans Roger-Henri Guerrand, *Les Lieux. Histoire des commodités*, Paris, La Découverte, 1985, p. 41).

Une étude détaillée des coutumes quotidiennes des foyers ordinaires serait nécessaire pour répondre à ces questions, puisque

trop souvent, l'on s'est contenté de constater la vague coïncidence entre les notions de maisonnée et de ménage qui paraît évidente dans beaucoup de villes petites et moyennes [...]. Mais il s'agit également de quartiers – généralement centraux – de villes plus importantes où l'intensité de la corésidence est très significativement augmentée par le triple effet de formes architecturales privilégiant les volumes importants, de la pratique de l'extension verticale par rehaussement des immeubles et du fractionnement interne de l'habitat correspondant à la définition d'unités locatives de plus en plus réduites. [...] Mais la seule mesure qui permettrait véritablement d'appréhender les conditions matérielles d'habitat serait celle des densités au plancher⁵.

Dans ma thèse, j'ai cherché à mieux connaître les fonctions et à dresser un panorama de l'architecture des maisons ordinaires à Paris entre 1650 et 1790, période où une documentation relativement homogène permet une analyse fine de caractères et de l'évolution de cette architecture⁶. Une archéologie du bâti aurait sans doute fourni des éléments intéressants, mais l'enquête n'aurait pu concerner qu'un petit nombre d'édifices, et rien ne garantissait que ces « survivants » représentent le tissu ancien dans sa diversité. J'ai donc choisi d'entreprendre un dépouillement des procès-verbaux de visite dressés par les experts-jurés (sous-série Z¹ aux Archives nationales), y retenant 635 descriptions provenant de partages et de ventes de maisons anciennes et neuves. Ce dépouillement a été complété avec des documents divers du Minutier central. Ainsi j'ai utilisé les mêmes sources que celles exploitées par Youri Carbonnier dans sa thèse⁷, mais en m'intéressant à une période de cent cinquante ans au lieu de trente, et sans me restreindre à un quartier. Nos études

5 Olivier Zeller, « Introductions. Histoire de l'habitat et histoire urbaine », *Cahiers d'histoire*, 44/4, 1999, p. 2-8.

6 Linnéa Rollenhagen Tilly, *Maisons ordinaires à Paris, 1650-1790*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, Université Paris-Sorbonne, 2006, 3 vol.

7 Youri Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 2001.

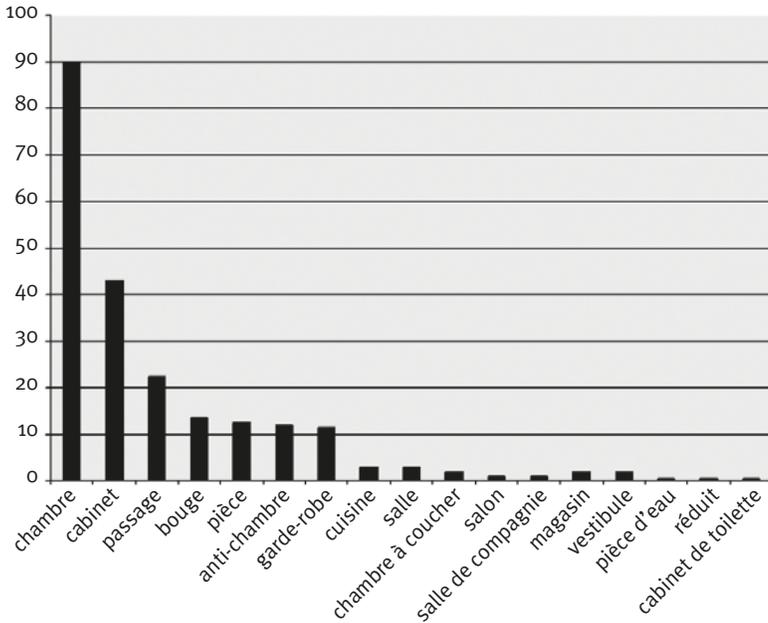
sont donc complémentaires et la comparaison des résultats s'est avérée très intéressante. Malheureusement, ces sources ne permettent toujours pas de compter le nombre de foyers habitants dans une maison, ni de recomposer les foyers éclatés sur plusieurs étages. Malgré ces lacunes, quelques dossiers ont permis de retracer l'utilisation de cette architecture d'une manière plus précise. En effet, alors que seul un tiers des descriptions étudiées atteste de la présence d'un ou de plusieurs locataires, les types de bâtiments comme les modes de propriété tendent à indiquer que l'utilisation principale était la location. Trois modes d'exploitation se distinguent : la cohabitation propriétaire-locataire, la location directe du propriétaire à plusieurs locataires, et la gestion de sous-locations par un locataire principal⁸. Ces trois usages nécessitent une disposition architecturale combinant des espaces communs et des espaces privés, dans des parcelles souvent étroites et peu commodes. En outre les distributions étaient souvent imposées par l'histoire des lieux (fusions et partages), c'est-à-dire par les besoins et les moyens financiers des occupants successifs. Dans ses *Observations sur l'architecture*, l'abbé Laugier critique d'ailleurs la volonté des architectes d'être toujours à la recherche de solutions complexes dans les palais et les hôtels, alors que l'espace « n'y est point contraignant » ; et il conseille aux architectes de garder ces exercices pour les endroits où ils sont nécessaires, par exemple « où l'on est gêné par la petitesse de l'espace, la difficulté des jours et une foule de dégagements obligés⁹ ». Laugier souligne encore que les bâtiments destinés à l'habitation doivent être commodes pour être habitables ; selon lui le confort dépend, outre de la situation, de la distribution et des dégagements¹⁰.

Si la distribution des espaces privés, dans les maisons ordinaires était relativement simple et répétitive – superposant et juxtaposant des chambres ou pièces et des garde-robes, cabinets ou bouges (fig. 1) –,

8 Linnéa Rollenhagen Tilly, « La maison ordinaire à Paris (1650-1790), construction et exploitation », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 2011, p. 27-54.

9 Marc-Antoine Laugier, *Observations sur l'architecture*, La Haye/Paris, Desaint, 1765, p. 218-225.

10 Marc-Antoine Laugier, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753, p. 156.



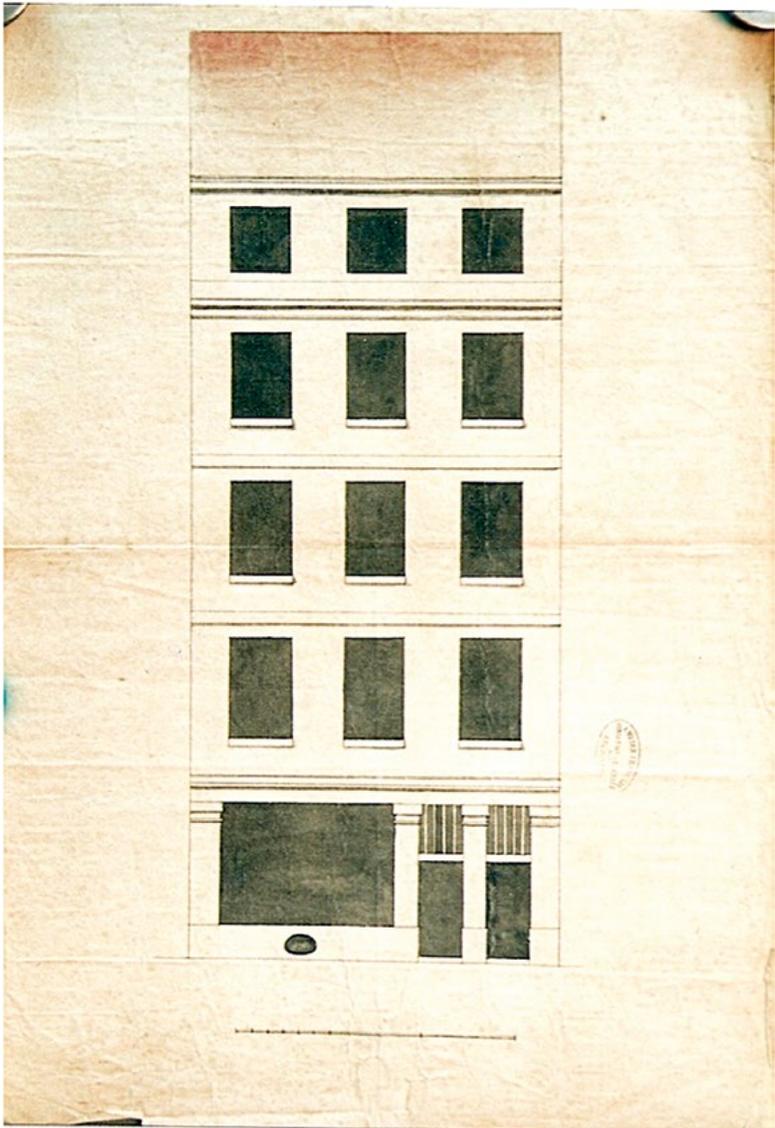
1. Distribution des espaces privés dans les maisons ordinaires

les agencements des espaces et des équipements communs étaient plus complexes. Les procès verbaux dressés par les experts-jurés sont étonnamment riches en informations éparées concernant ces installations et espaces. Ainsi, bien que les données réunies soient fragmentaires, leur classement systématique nous éclaire sur des aspects peu connus de cette architecture. D'une part, il s'agit d'éléments distributifs donnant accès à la maison et aux unités d'habitation, mais qui permettent aussi d'isoler ces dernières entre elles ; on parle ici des lieux de circulation utilisés par les différents foyers d'une ou de plusieurs maisons : l'entrée, la ou les cours, un ou plusieurs escaliers avec les paliers et éventuellement des galeries. D'autre part, il s'agit d'installations de confort ou d'hygiène, tels que les dispositifs d'eau potable et les toilettes, équipements qui dans cette architecture sont restés collectifs jusqu'à récemment. Les lignes qui suivent donnent un aperçu de ces espaces et équipements communs tels qu'ils sont décrits, en texte et images, par les experts-jurés, des professionnels du bâtiment et des notaires.

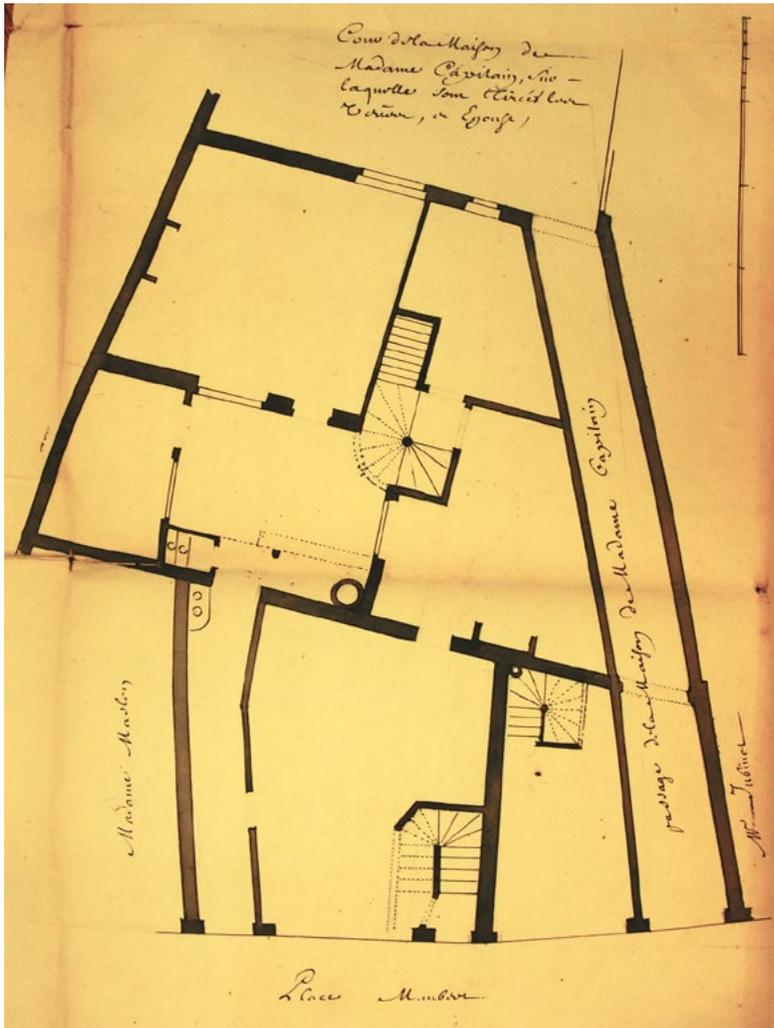
Les habitants pénètrent généralement dans une maison ordinaire par une entrée commune. Si un bâtiment peut réunir différentes sortes d'entrées, il s'ouvre couramment sur la rue par une porte piétonne, souvent appelée *petite porte*. L'usage de remployer ces portes lors des reconstructions laisse d'ailleurs supposer qu'il s'agissait d'un élément de qualité, qui par souci de sécurité devait être solide (pleine et en chêne). Les théoriciens incitent à placer l'entrée dans le milieu de la façade, autant pour obtenir une symétrie dans la composition, que parce qu'elle « est comme le centre d'où l'on communique à toutes les extrémités », comme le note l'abbé Laugier¹¹. L'étroitesse des parcelles permettait toutefois rarement de procéder ainsi. C'est pourquoi de nombreuses maisons modestes avaient l'entrée rejetée sur l'un des côtés (fig. 2). Ainsi, dans près des deux tiers des maisons de mon corpus, l'entrée ouvre sur une allée de passage étroite. La répartition chronologique des données ne montre aucune évolution de cet agencement avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, époque où de grandes maisons de rapport, avec une ou plusieurs entrées, se multiplient (fig. 3). Une petite minorité de maisons (environ 3 %) comportaient des passages qui étaient communs à plusieurs maisons. Nous pouvons distinguer trois types de passages. La première formule consiste en un passage commun placé entre deux maisons mitoyennes, disposition permettant à la fois d'économiser de la place et des frais de construction, par exemple en l'accompagnant d'un escalier commun¹². Le deuxième type possède une entrée unique desservant une suite de maisons juxtaposées en profondeur dans la parcelle. Certains textes et plans montrent un passage faisant partie de la construction effective d'une maison, dont l'usage ne lui appartenait pas mais qui constituait l'accès à une ou à plusieurs maisons voisines, situées

11 M.-A. Laugier, *Observations sur l'architecture*, op. cit., p. 199 : « [...] ces entrées rejetées dans l'angle de la cour ont un air de mesquinerie qui déplaît ; elles annoncent que l'on est logé à l'étroit, et que l'on a été obligé de prendre la pièce qui devait servir de vestibule pour augmenter l'appartement ».

12 « a côté du corps de logis est un passage commun entre la maison et celle qui appartient à Mr. Bellart » (AN, Z¹ 268, 14 juillet 1649).



2. Maison modeste dont l'entrée est rejetée sur un côté
(AN, CP Z¹ 1313, pièce 1) (cliché DR)



3. Maison de rapport avec passage de dégagement en saillie sur la cour
(AN, Z^h 542, 21 mars 1720) (cliché DR)

à l'intérieur de l'îlot¹³, ou qui prenait parfois la forme d'un passage public. Pour le tiers restant des maisons étudiées, les experts-jurés ne signalent aucun espace servant d'allée. L'accès se faisait alors soit par un escalier ouvrant directement sur la rue¹⁴, soit par une boutique ou une salle, que traversaient tous ceux qui entraient dans la maison.

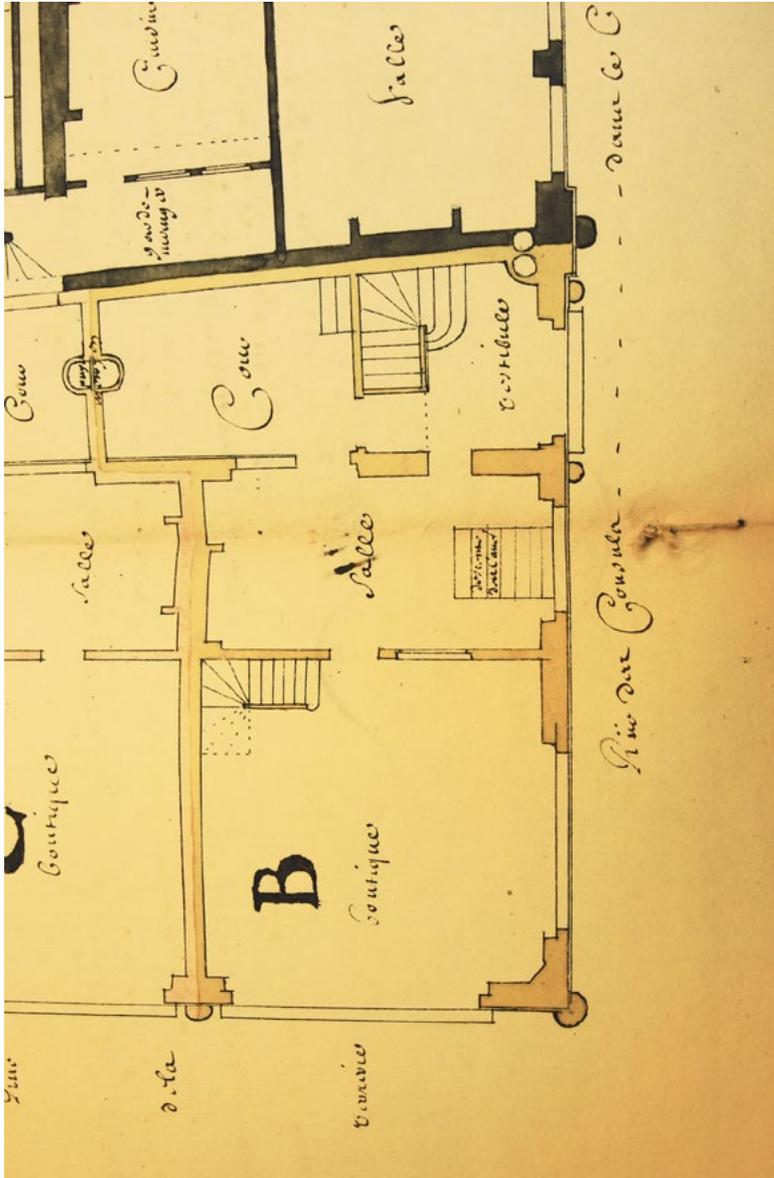
Évoquant une architecture plus sophistiquée, le *vestibule* est un autre terme qu'emploient les greffiers pour désigner l'espace servant d'entrée. Il s'agit généralement d'un espace moins étroit et moins austère que le passage. Les descriptions de vestibules les rapprochent cependant parfois des passages étroits. C'est le cas de cette mention d'un vestibule servant d'entrée à une maison, éclairé « par une baie au dessus de ladite porte garnie d'un panneau de fer à enroulements¹⁵ ». Il semble que le vestibule jouxait souvent un escalier et qu'il servait de pivot de distribution dans l'agencement intérieur en regroupant plusieurs portes. Plusieurs entrées de cages d'escaliers sont d'ailleurs appelées « vestibule d'escalier » (fig. 4). À la fin du XVIII^e siècle, les vestibules devinrent un élément central et systématique dans le dispositif de distribution des grandes maisons de rapport, précurseurs de l'immeuble.

Outre sa première fonction « d'entrée et de sortie », l'allée de passage abritait souvent un ou plusieurs accès aux caves, dans le sol ou sous la

13 « allée de passage vers la rue Tire Boudin prenant depuis la rue jusqu'au corps de derrière appartenant au Sr. Halot [...] vers la rue passant sous la maison de Broquet de 6,75 pieds de hauteur au droit du mur mitoyen » (AN, Z¹ 539, 8 juillet 1719) ; « entrée de petite porte et allée de passage [...] à côté de l'allée, entrée de passage de porte cochère appartenant à la maison derrière » (AN, Z¹ 782, 6 février 1750) ; « allée pavée dans l'emplacement de la maison mais qui dépend de la maison voisine à gauche en entrant et au fond de la maison » (AN, Z¹ 782, 6 février 1750) ; « allée avec entrée de porte bâtarde servant d'entrée pour communiquer à la maison voisine » (AN, Z¹ 932, 1 août 1769) ; « passage de porte cochère à gauche sur la rue étant pour le service seul de la maison voisine dont le corps sur la cour est avec allée à droite de la face » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780).

14 Les distributions 5 et 6 dans l'*Architecture moderne ou l'Art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, Paris, Claude Jombert, 1728, 2 vol. (rééd. par Charles-Antoine Jombert, 1764) et la planche 157 dans Jean-François de Neufforge, *Recueil élémentaire d'architecture*, Paris, chez l'auteur, 1757-1758, 8 t. en 6 vol., t. 3, présentent des plans sans entrée par une allée, alors que toutes les maisons proposées dans *Manière de bastir pour toutes sortes de personnes* de Pierre Le Muet en comprennent une.

15 AN, Z¹ 857, 28 janvier 1760.



4. Entrée par un vestibule (AN, Z¹ 346, 20 août 1679) (cliché DR)

rampe de l'escalier¹⁶, ainsi que des gargouilles¹⁷ ou des ruisseaux¹⁸ pour évacuer des eaux pluviales et domestiques de la parcelle. Dans quelques allées se trouvaient également un puits¹⁹, et de larges passages, cochers ou charretiers, servaient régulièrement de remises. C'est près de ces allées ou vestibules que furent aménagées des loges (ou logements) de portiers dans les grandes maisons de rapport de la fin du XVIII^e siècle²⁰.

COURS ET JARDINS

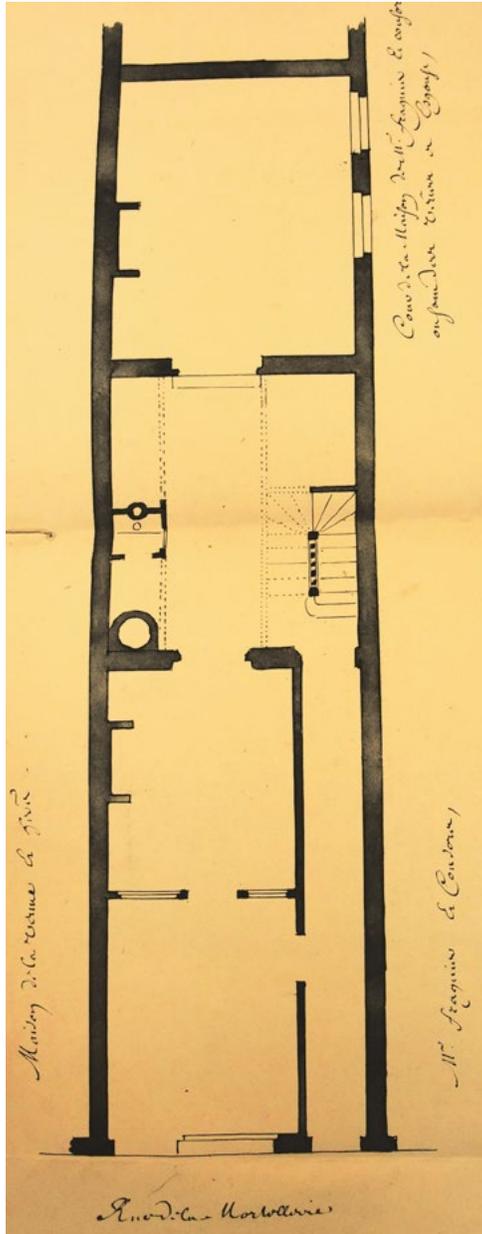
L'allée de passage aboutit habituellement dans une cour. Les recueils d'architecture ne proposent aucun plan qui ne soit doté d'une cour et plus de trois quarts (77 %) des maisons de notre dépouillement sont accompagnées d'un ou de plusieurs espaces ouverts. Pour 15 % des maisons restantes, l'absence de cour peut être expliquée par l'exiguïté de la parcelle ou par sa situation dans le tissu urbain, comme c'est le cas des

- 16 « allée de passage pavée avec porte, à l'entrée trappe couvrant une descente droite » (AN, Z¹ 783, 11 mai 1750). « Dans l'allée vers la rue est une descente de cave de pierre couverte d'une trappe de bois de chêne et sous la rampe de l'escalier une petite descente potoyère pour communiquer à la cave sous le corps » (AN, Z¹ 694, 12 avril 1740).
- 17 La gargouille « est une pierre creusée en gouttière que l'on pose dans les allées des maisons pour former un ruisseau qui porte les eaux dans la rue » (Antoine Desgodets, *Les Loix des bâtiments suivant la coutume de Paris*, Paris, s.n., 1742, p. 448) ; « passage carrelé de dalles de pierre fermé de porte de menuiserie sur la rue, gargouille pour l'écoulement des eaux » (AN, Z¹ 1053, 27 octobre 1779) ; entrée et passage « avec gargouille en pierre dans toute la longueur pour l'écoulement des eaux » (AN, Z¹ 1061, 2 juin 1780).
- 18 Entrée et passage d'allée pavés « de grès avec ruisseau pour l'écoulement des eaux à la rue » (AN, Z¹ 1203, 26 mars 1790). Passage cocher « pavé en grès ruisseau écoulement des eaux [...] au bout du passage à gauche couloir pavé en grès avec ruisseau écoulement des eaux à la cour » (AN, Z¹ 1200 [1], 4 décembre 1789).
- 19 « puits dans l'allée clos de murs en forme de tambour par le dedans dans ladite boutique, couvert de planches par le haut » (AN, Z¹ 395, 9 août 1689). « Dans le passage puits déagagé de partie de son épaisseur dans le mur de refend » (AN, Z¹ 1053, 26 octobre 1779).
- 20 À gauche d'un passage cocher se trouve « un logement de portier » éclairé sur la cour. Le plancher haut de cette pièce forme une soupente éclairée sur la cour par deux croisées, à laquelle on monte par un petit escalier en menuiserie (AN, Z¹ 1053, 20 octobre 1779). À gauche d'un passage cocher est aménagée « une loge pour un portier », éclairée sur la rue par une croisée (AN, Z¹ 1053, 12 octobre 1779). À droite, sous un passage de cocher il y a une « loge de portier » fermée d'une porte pleine et éclairée par une croisée sur le cul de sac (AN, Z¹ 1200 [1], 4 décembre 1789).

parcelles situées entre une rue et la rivière ou entre une rue et un marché. Certaines cours prenaient un aspect allongé, analogue à une allée de passage, notamment lorsqu'elles abritaient des aménagements complémentaires, tels des escaliers ou des cabinets (fig. 5)²¹. Elles pouvaient également présenter des enclaves dans des maisons voisines, permettant par exemple l'accès à un puits mitoyen²².

À ma surprise, près d'un cinquième (18 %) des maisons recensées étaient accompagnées d'un jardin, pour lesquels de rares actes précisent une utilisation privative. Même les plus modestes jardins combinaient des plantations de légumes et de fruits avec des aménagements décoratifs. Certains jardins étaient meublés de tables et de bancs fixes, quatre jardins comprenaient des jeux de balles ou de boules (à ciel ouvert ou couverts), et quelques-uns étaient équipés de cabinets d'aisances, de hangars ou d'appentis²³.

-
- 21 « une petite cour qui s'étend sous le petit édifice en saillie » (AN, Z¹ 857, 28 janvier 1760).
- 22 « la grande cour formant plusieurs enclaves [...] d'une grande maison joignante de la même succession » (AN, Z¹ 399, 2 mars 1690). Petite cour « formant enclave dans la maison voisine à droite » (AN, Z¹ 932, 16 août 1769) ; « petite courelle au derrière dans laquelle est un siège d'aisance et derrière lesdits lieux est une cour séparée en deux par un mur de clôture dans une est un puits et dans l'autre [...] est un siège d'aisance en enclave sur la courelle qui est dépendante du corps devant déclaré » (AN, Z¹ 305, 19 octobre 1669). « En enclave [une] petite cour sert de tenir étendoir qui s'étend dans une partie du rez-de-chaussée de la maison voisine » (AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769).
- 23 Un jardin « clos de murs [...] contre deux desquels sont des arbres fruitiers, espaliers sans échelles et treilles, berceau » la moitié de ce jardin est planté en parterre et l'autre moitié en potager, avec des arbres fruitiers dans le milieu (AN, Z¹ 397, 23 novembre 1689). « Lequel jardin est distribué en quatre carrés dont deux en parterre de broderie et les deux autres sont formés par [...] de buis qui fait le carré, dans lesquels sont plantés des arbres fruitiers et ceps de vignes » (AN, Z¹ 539, 28 août 1719) ; « petit jardin qui s'étend sur la face de la rue, clos de murs en trois sens avec ceps de vignes de muscat le long des murs, distribué à 4 carrés et allées bordées de buis où il y a quelques arbres fruitiers [...] un jeu de boules et un puits, petit cabinet de commodité dans une des angles et un siège de plus dans le milieu... » (AN, Z¹ 539, 11 août 1719).



5. Cour encombrée par des équipements communs
(AN, Z¹ 542, 21 mars 1720) (cliché DR)

L'escalier constitue un élément essentiel pour la circulation verticale. L'analyse de leur nombre, de leur situation et de leur forme peut de ce fait aider à déterminer l'utilisation d'un bâtiment, à définir le nombre et la taille des logements, ainsi que les liens qui existaient entre eux. Dans les maisons ordinaires, l'escalier, exposé à une usure constante, est souvent décrit comme ancien ou vétuste et nécessitant des réparations importantes, voire une reconstruction²⁴. Dans ce dernier cas, des formes neuves pouvaient parfois être introduites dans des maisons anciennes, mais la fonction de l'escalier prévalait toujours sur son rôle décoratif²⁵. En effet, à l'exception de quelques mentions dans des grandes maisons de rapport, les indications de « beaux » escaliers sont rarissimes dans nos sources²⁶. Comme il s'agissait d'éléments coûteux et qui occupaient beaucoup de place, on s'efforçait à réduire leur nombre. Ainsi, les édifices à un seul escalier prévalaient jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et ce n'est qu'à partir de cette époque que les formules à deux escaliers ou plus se sont multipliées. Auparavant, un seul escalier « montant de

24 Avec l'usure, les marches en bois prennent une forme inclinée et dangereuse obligeant des réparations régulières : « la première rampe de l'escalier au milieu du corps a été recoupée : marches de menuiserie au dépense du locataire » (AN, Z¹ 783, 11 mai 1750) ; « les paliers et marches de l'escalier et la galerie ont besoin d'être changés et sont la plus part de nulle valeur » (AN, Z¹ 282, 29 novembre 1659) ; une montée « toute fractionnée tant maçonnerie que charpenterie, la plupart des tenons des marches sort de leurs mortaises : doit être remplacé par un escalier à noyau et appuis [...], les deux premières marches de pierre de taille » (AN, Z¹ 304, 27 septembre 1669) ; l'escalier « est abimé » (AN, Z¹ 611, 31 mars 1730).

25 Une proposition de typologie pour l'architecture de la ville de Beaune distingue les types de bâtiments en fonction des « grandes distributions », dont un des critères est l'emplacement de l'escalier (Virginie Inguenaud, « La ville de Beaune et ses demeures », intervention aux journées d'étude à l'INHA, 7 juin 2000). Selon Tiercelet, « Il semble que l'escalier qui est la partie de l'édifice la plus en usage, en devrait occuper l'une des principales places » (*Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, p. 65) et Charles-Antoine Jombert juge de même que l'escalier constitue la pièce la plus nécessaire d'une maison (*Architecture moderne*, C.-A. Jombert, 1764, p. 263).

26 Un escalier « garni de balustres tournés » et un autre escalier avec « une balustrade de fer, trois bustes en haut d'icelui » (AN, Z¹ 400, 24 mai 1690). L'escalier principal est orné d'une « rampe de fer à barreaux droits avec plate-bande estampée dans toute la hauteur » (AN, Z¹ 1203, 26 mars 1790, p. 263).

fond²⁷ » distribuait souvent tous les étages d'un corps de logis, et il était même fréquent qu'il desserve deux bâtiments²⁸, voire qu'il serve à deux maisons mitoyennes²⁹.

Dans plusieurs maisons, des escaliers secondaires ou des échelles permettaient des accès parallèles et complémentaires. Si l'escalier dit de service n'apparaît qu'à la fin de l'Ancien Régime³⁰, un cinquième des bâtiments étudiés étaient équipés d'escaliers dits « de dégagement³¹ ». Le fait de permettre à deux personnes de se croiser dans l'escalier devrait constituer un confort et une sécurité minimale pour les usagers, ce qui nécessitait des marches de 1,3 à 1,6 m de largeur selon Le Muet et Tiercelet. Toutefois, autant les sources que Le Muet témoignent de l'existence de cages encore plus étroites. La première planche de *Manière de bastir* prévoit par exemple des marches qui n'excèdent pas un mètre de large³².

DES ESPACES COMMUNS DANS LES ÉTAGES CARRÉS

Lorsque les étages des différents corps de logis formaient des logements indépendants, l'intimité des foyers était assurée par une porte, fermant à clef ou non, qui donnait sur le palier de l'escalier. Maints procès-verbaux

27 Un escalier « montant jusqu'à l'étage en mansarde » (AN, Z¹ 932, 9 août 1769) ; « à droite de l'allée vers la cour un escalier en vis [...] montant jusqu'au comble » (AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769).

28 « escalier à vis hors œuvre servant aux deux corps de logis qui pour ainsi dire n'en forme qu'un » (AN, Z¹ 543, 20 mars 1720).

29 « Accès par une montée au derrière le logis, commune et mitoyenne à la maison voisine » (AN, Z¹ 448, 28 novembre 1699).

30 Hans Ottomeyer, « Autobiographies d'architectes parisiens », *Bulletin de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1971, p. 8-9.

31 « escalier en aile servant aux deux corps et au troisième étage en aile un petit escalier de dégagement » (AN, Z¹ 304, 16 octobre 1669) ; « petit escalier en enclave dans l'angle du logis de devant servant de dégagement pour monter de la cuisine jusqu'à l'étage en galetas du logis en aile » (AN, Z¹ 348, 7 mai 1680) ; « petit escalier de dégagement en aile qui sert à dégager le premier et deuxième étage des deux corps » (AN, Z¹ 396, 29 octobre 1689). « Une montée hors œuvre en bas de laquelle est un vestibule et dans lequel vestibule est une petite montée de communication au logis dernier déclaré » (AN, Z¹ 269, 8 novembre 1649).

32 Nicolas Le Camus de Mézières, *Le guide de ceux qui veulent bâtir*, Paris, chez l'auteur, 1781, 2 parties en 1 vol., t. I, p. 156.

décrivent des pièces regroupées autour de paliers communs de formes variées (fig. 6). Une autre disposition classique était le retranchement d'une petite allée ou passage sur une chambre jouxtant l'escalier, permettant ainsi un accès indépendant à une autre chambre³³. Certains experts-jurés décrivent également des couloirs, ressemblant à des paliers ordinaires rallongés³⁴. Il est cependant difficile d'établir la distinction entre ces termes, et la terminologie employée dans les descriptions varie parfois suivant les étages. Cette confusion s'explique par une multitude de solutions hybrides dans une même maison, car lorsque la distribution primitive ne prévoyait pas de dégagements, les occupants en aménageaient eux-mêmes à l'aide de cloisons légères.

120

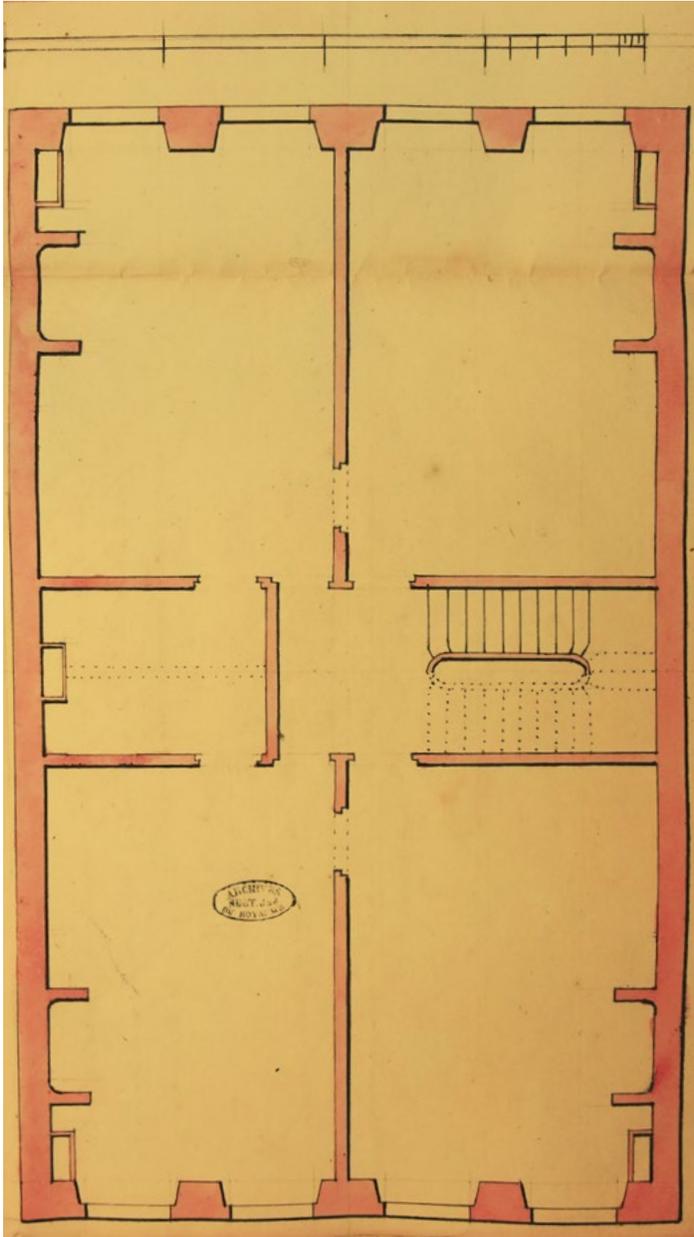
L'agencement d'une circulation horizontale permettait également de relier des corps de logis dans des parcelles profondes ou irrégulières. Économiques et relativement simples à réaliser, les galeries constituaient une option récurrente au XVII^e siècle : 20 % des maisons du corpus comportaient une ou plusieurs galeries, et 80 % de ces descriptions datent du XVII^e siècle³⁵. Quelques experts-jurés nous renseignent sur la forme et la fonction de ces galeries ordinaires, dont nous pouvons distinguer quatre variantes, qui coexistaient parfois dans une même maison :

- la plus courante était la « galerie de distribution » ou de « communication », dont l'avantage était d'éviter la construction d'un

33 « allée pour accéder à la chambre sur la rue » (AN, Z¹ 348, 17 mai 1680) ; « allée de passage à côté des petites chambres sur la cour pour dégager les grandes sur la rue » (AN, Z¹ 449, 12 mars 1700).

34 Vincent Droguet, « Le couloir central dans la distribution : son apparition et son développement au XVIII^e siècle », *Bulletin monumental*, 160/4, 2002, p. 379-389.

35 « palier avec trois marches qui communique à une galerie en aile à droite sur la cour [...] au fond de la galerie porte de communication à la chambre du premier étage du corps de fond ». Au deuxième étage, « pareil palier quatre marches à gauche [desquelles] l'on communique à une pareille galerie ». Le palier du troisième étage communique « à une pareille galerie et chambre ». Du quatrième palier on descend « d'une marche par une grande baie non close à la galerie en aile [...] au bout de la galerie autre bouge en descendant une marche suite d'un passage [...] au bout duquel est un cabinet et siège d'aisance » (AN, Z¹ 611, 30 mai 1730) ; une « galerie servant de communication de l'escalier à la chambre fermée par une porte sur l'escalier » et une autre galerie également « fermée sur l'escalier par une porte pleine » (AN, Z¹ 932, 31 août 1769).



6. Palier distribuant quatre pièces (AN, Z¹ 937, 29 avril 1770) (cliché DR)

second escalier³⁶. Dans ces cas, la galerie formait un prolongement de la cage d'escalier permettant ainsi la desserte de deux corps de logis non mitoyens par un seul escalier ;

- proche de ce type la galerie de dégagement ou « carderon », sous la forme d'un corridor ou passage, permettait de créer un lien extérieur entre des chambres d'un même corps de bâtiment³⁷ ;
- une troisième variante, la « galerie de privés », servait à écarter les sièges d'aisances des pièces d'habitation, afin d'éloigner les désagréments et rendre ces lieux accessibles à plusieurs foyers³⁸ ;
- sous la forme d'un espace clos voire même d'une pièce, la galerie « fermée » présentait une quatrième variante plus élaborée et moins courante dans les maisons ordinaires, mais il ne s'agit pas d'un espace commun.

36 « montée dans œuvre servant audit corps et à celui au fond de la cour par une galerie en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 306, 10 février 1670) ; « quatre étages de galeries en saillie à droite en entrant dans la cour [qui] servent à communiquer de l'escalier aux cabinets au fond de la cour » (AN, Z¹ 447, 1^{er} octobre 1699) ; galerie de communication avec le corps de derrière « la montée est dans œuvre sur la rue » (AN, Z¹ 269, 2 janvier 1650) ; « auquel édifice on y va par trois galeries de communication du premier logis » (AN, Z¹ 268, 12 août 1649) ; montée hors œuvre avec deux étages de galeries l'une sur l'autre « servant de communication pour aller au corps de logis de derrière » (AN, Z¹ 306, 6 février 1670) ; « auquel corps de logis de derrière on communique par le même escalier [hors œuvre] au moyen de deux étages de galeries en saillie sur la petite cour [...] petit édifice en aile où l'on communique par le même escalier par une porte dans le mur de refend et par une galerie sur la cour » (AN, Z¹ 304, 25 septembre 1669).

37 « petite galerie couverte d'ardoise en appentis en aile et saillie sur la cour qui sert à la première chambre » (AN, Z¹ 306, 1^{er} février 1670) ; devant les trois étages carrés se trouvent « des passages de dégagement en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 542, 12 mars 1720) ; une pièce en aile fermée sur une chambre dépendante par une porte pleine et une autre porte de dégagement sur l'escalier ce dégagement « en pan coupé formant saillie sur la cour et couvert d'un petit comble de tuile » (AN, Z¹ 932, 31 août 1769).

38 Des galeries d'aisances sur la cour « servant tant au logis de fond qu'à celui sur la rue », à l'autre côté de la grande cour sont « deux étages de galeries couverts d'ardoise » et « au derrière ledit logis sont deux étages de galeries d'aisances » (AN, Z¹ 269, 18 novembre 1649). D'un côté de la cour se trouvent « deux étages de galeries » et de l'autre côté est « une autre galerie d'aisance en saillie sur la cour servant au premier étage » d'un corps de logis (AN, Z¹ 269, 18 février 1650). Deux étages de galeries « de l'autre côté où sont les aisances » et un autre corps de logis avec un « étage de galerie de privé en haut » (AN, Z¹ 269, 22 février 1650). Une petite galerie en saillie sur la cour, deux autres étages de galeries couvertes de tuiles en appentis sur la cour avec « chacune un siège de privé » (AN, Z¹ 269, 21 mars 1650).

DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS : PUIITS ET AISANCES

Les trois-quarts des maisons étudiées disposaient d'un puits, et quelques maisons en engageaient deux. Environ un cinquième de ces puits étaient mitoyens entre deux ou plusieurs maisons, un partage qui était parfois issu d'un démembrement des parcelles³⁹. L'emplacement des puits n'est précisé que pour deux tiers des cas : plus de la moitié se trouvaient à l'extérieur des bâtiments – dans une cour, un jardin ou sous un escalier –, certains étant abrités sous une construction simple⁴⁰, voire engagés dans l'épaisseur d'un mur⁴¹. Des puits restants, 16 % étaient intégrés dans les maisons : dans une allée de passage, sous un escalier voir à l'intérieur d'une pièce, salle ou cuisine⁴². Notons enfin que certains puits étaient joutés par des pierres à laver ou des auges⁴³,

- 39 « puits en icelle [cour] commun et mitoyen avec le Sr. Guizard maître maçon » (AN, Z¹ 398, 10 février 1690) ; « grande cour commune à tous les bâtiments avec puits commun et mitoyen avec la maison voisine » (AN, Z¹ 447, 1^{er} octobre 1699) ; une remise « sous laquelle est un puits mitoyen au droit d'une enclave de la maison voisine et une pierre à laver dans l'angle » (AN, Z¹ 448, 5 janvier 1700) ; dans le mur mitoyen, « un puits commun entre la présente maison et la maison voisine » (AN, Z¹ 932, 9 août 1769) ; « Un puits au bout de la courelle qui est commun et mitoyen à plusieurs héritages » (AN, Z¹ 304, 12 septembre 1669) ; « au fond de la cour contre le mur de clôture mitoyen est un puits » (AN, Z¹ 1053, 12 octobre 1779).
- 40 « un appentis couvert de tuiles couvrant un puits de maçonnerie garni de sa margelle de pierre et son support et chape de fer et poulie de bois » (AN, Z¹ 854, 28 janvier 1760) ; un puits sous un « petit comble couvert de tuiles en appenty et baie avec porte du puits on tire de l'eau pour la maison à droite par une autre baie fermée de support contre le mur de la cour le tout en planches et appartenant au locataire » (AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769).
- 41 AN, Z¹ 1061, 7 juin 1780. Dans « l'un des angles de la cour est un puits en partie encastré dans l'épaisseur du mur du corps de logis sur la rue » (AN, Z¹ 397, 16 novembre 1689).
- 42 « Au dedans duquel passage est un puits pour servir à la maison » (AN, Z¹ 397, 3 décembre 1689) ; à « droite de l'allée un puits circulaire avec margelle en pierre » (AN, Z¹ 1198, 30 octobre 1789) ; « un puits à côté de l'allée dans l'épaisseur de la cloison séparant icelle de la salle » (AN, Z¹ 269, 17 décembre 1649) ; allée de passage « dans le milieu de laquelle est un puits faisant enclave dans la boutique » (AN, Z¹ 394, 18 juillet 1689) ; une « cloison de charpente enduite à bois apparent dans laquelle est un puits de l'usage de la maison » (AN, Z¹ 694, 13 mai 1740) ; « escalier dans œuvre sous lequel est un puits » (AN, Z¹ 398, 27 février 1690).
- 43 « un puits et une petite pierre à laver avec un petit appentis de charpenterie et ais de bateau couvert de bardeau » (AN, Z¹ 346, 2 septembre 1679) ; « courelle » avec un « puits mitoyen et pierre à laver » (AN, Z¹ 448, 4 janvier 1700) ; un « puits et une auge de pierre au fond de la cour » (AN, Z¹ 539, 15 juillet 1719). Un puits et « deux petits auges » (AN, Z¹ 611, 10 mars 1730) ; « En icelle [cour] un puits et une pierre à

et que quelques maisons comprenaient des lavoirs ou étaient équipées de pompes⁴⁴.

La construction systématique de fosses d'aisances d'une taille proportionnelle à celle de la maison fut d'abord ordonnée par un arrêt du 13 septembre 1533, puis en 1580, l'article 193 des *Us et coutumes de Paris* rendit obligatoire la présence de privés dans toutes les maisons de Paris et de ses faubourgs. Dès lors, tout entrepreneur était tenu de « faire des privés et latrines suffisantes, quoiqu'il n'en fut fait mention dans son marché, car il doit savoir à quoi la loi oblige le propriétaire par cet article ». Destiné à limiter la pratique du tout-à-la-rue, afin d'améliorer l'hygiène générale des rues de Paris, cet article omet néanmoins de préciser le nombre d'habitants par siège. Ainsi, la quantité des lieux dépendait de la bonne volonté des propriétaires et des entrepreneurs, et à la fin du XVII^e siècle, Pierre Bullet rapporte que « cet article regarde la police et n'est point du fait des Experts⁴⁵ ». Un siècle plus tard, de nombreuses maisons de la capitale n'étaient d'ailleurs toujours pas équipées de fosses nécessaires pour stocker les matières. En 1728, Tiercelet spécifie que

[...] par latrines et privés suffisans, la coutume entend un lieu souterrain, clos, couvert en telle sorte qu'il n'y ait que le trou par lequel les matières entrent dans la fosse, et celui de la ventouse s'il y en a, et qui soit ouvrants, même le trou du siège doit être clos et couvert pardessus; en sorte qu'on ne peut voir ceux qui y vont, la fosse doit être d'une grandeur sortable pour ne point être vidée si souvent, afin de ne point incommoder le voisinage, et non pas d'y mettre des tonneaux comme plusieurs se licencient de faire⁴⁶.

laver » (AN, Z¹ 691, 28 novembre 1739) ; à côté d'une remise un puits non mitoyen accompagné d'« une auge de pierre » (AN, Z¹ 937, 10 avril 1770).

44 « pompe garnie de sa manivelle dans le corps dessus dans le puits qui est dans la cave » (AN, Z¹ 1203, 8 mars 1790) ; « un balancier servant à un corps de pompe en cuivre placé dans le puits qui se trouve dans l'une des caves et dont la margelle a été supprimée à l'endroit de la cour bois » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780) ; « pompe en bois » (AN, Z¹ 1200 [1], 9 décembre 1789).

45 Pierre Bullet, *Architecture pratique*, Paris, E. Michallet, 1691, p. 312.

46 *Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, *op. cit.*, p. 20 (« Commentaire des us et coutumes »).

Près de 80 % des maisons du corpus étaient équipées de toilettes : 34 % comptaient un seul siège⁴⁷, 23 % deux, 10 % trois et 9 % quatre sièges ou plus, soit une moyenne de deux aisances par maison (un peu moins au xvii^e siècle qu'au xviii^e siècle)⁴⁸. Le « confort » variait donc beaucoup d'une maison à l'autre. En 1689, deux maisons voisines se partageaient un seul cabinet avec siège d'aisance installé au cinquième étage⁴⁹, quand d'autres maisons étaient équipées d'un siège par étage⁵⁰. Alors que Le Muet emploie systématiquement le terme *privé*, Tiercelet indique aussi bien des *lieux* que des *privés*, et Neufforge parle des *lieux* ou des *latrines*. Quant aux experts-jurés, ils utilisent trois vocables différents : *privés*, *lieux* et *aisances*.

Le choix de l'emplacement des sièges était délicat, car il fallait à la fois éloigner les mauvaises odeurs des logements et rendre l'accès facile. Plusieurs théoriciens conseillent de les placer en haut d'un escalier. Dans son commentaire de la distribution 12, dans la réédition de *l'Architecture moderne* (1764), Jombert énonce que « les lieux des commodités seront placés au haut de l'escalier et seront communs à toute la maison ». Outre le fait que cette solution limitait le nombre de sièges et rendait l'accès peu commode, les chaussees de descentes étaient souvent bouchées et fragilisées par leur longueur. L'acidité des matières provoquait régulièrement des fuites⁵¹, détériorant ainsi les murs contre lesquels ou dans lesquels ces chaussees étaient installées (fig. 7). Afin de résoudre ce problème récurrent, Tiercelet explique qu'un « expert très habile a trouvé [...] que l'isolement des tuyaux de poterie doit être laissé visible en toute sa hauteur afin que l'on puisse plutôt et plus facilement s'apercevoir des fujutements qui peuvent y arriver par engorgement,

47 « au bas de l'escalier cabinet d'aisance servant à tous les locataires des deux corps » (AN, Z¹ 398, 17 janvier 1690).

48 Youri Carbonnier a recensé un siège dans 45 % des maisons, deux sièges dans 32 %, trois sièges dans 10 % et quatre sièges ou plus dans les 13 % restants.

49 « un cabinet et siège d'aisance à côté de la montée [au cinquième étage] en enclave dans la maison du Sr. Couvreur avec une chaussee et fosse d'aisance au dessous du rez-de-chaussée le tout commun aux deux maisons » (AN, Z¹ 395, 9 août 1689).

50 « à chaque étage cabinets et sièges » (AN, Z¹ 1203, 26 mars 1790) ; à « chacun étage un cabinet d'aisance du côté de la rivière » (AN, Z¹ 269, 4 mars 1650).

51 « chaussee d'aisance dans la cour faite de maçonnerie et bondé, de nulle valeur » (AN, Z¹ 304, 27 septembre 1669).

cassure de pot ou autrement, et y remédier au même⁵² ». Décrivant des chausses d'aisances longeant les murs extérieurs⁵³ ou visibles à l'intérieur des pièces⁵⁴, quelques experts-jurés confirment l'usage de cette formule.

L'éloignement des sièges par rapport aux pièces d'habitation, qui était de mise dans les deux tiers des cas, imposait des aménagements parfois complexes⁵⁵. En effet, environ un tiers des aisances recensées étaient établies au rez-de-chaussée⁵⁶, et près de 45 % des aisances se trouvaient dans les étages carrés⁵⁷. Parmi celles-ci, plus de la moitié étaient construites sur un escalier (en saillie⁵⁸,

52 *Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, p. 20.

53 « la chausse d'aisance passant à côté de la maison » (AN, Z¹ 270, 15 avril 1650) ; « chausse d'aisance hors œuvre » (AN, Z¹ 270, 15 avril 1650) ; « châsse des sièges dans l'angle à gauche de la cour » (AN, Z¹ 1053, 27 octobre 1779).

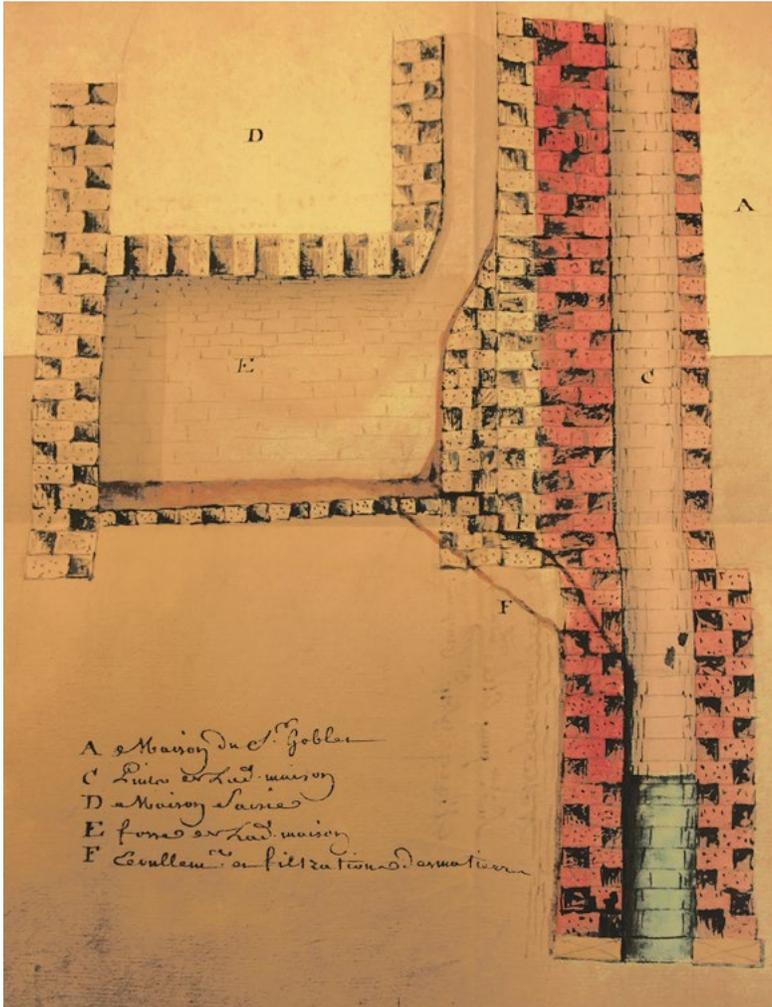
54 Dans l'un des angles de la pièce « passe la chausse d'aisance de l'étage ensuite » (AN, Z¹ 346, 21 juillet 1679).

55 « en haut duquel [escalier] est un siège d'aisance et un autre environ dans le milieu en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 304, 23 juillet 1669) ; « En haut de laquelle [montée] est un siège d'aisance et un autre au rez-de-chaussée ; à l'entrée du grenier un siège d'aisance aussi en haut de l'escalier [...] en haut duquel [escalier] est un siège d'aisance » (AN, Z¹ 307, 30 juin 1670) ; à côté de l'escalier « un cabinet et siège d'aisance dont l'entrée est par la cour et au haut de l'escalier au droit de l'étage d'attique un second cabinet d'aisance tous deux fermés de portes simples » (AN, Z¹ 1053, 12 octobre 1779).

56 La plupart des sièges étant isolés dans une cour et abrités par un appentis ou un cabinet sommaire : « cour avec deux sièges d'aisances couverts de tuiles en appentis » (AN, Z¹ 269, 4 mars 1650) ; deux « sièges d'aisances adossés l'un contre l'autre, couverts de plomb » (AN, Z¹ 348, 20 mars 1680) ; « Un petit cabinet d'aisance couvert de planches en appentis avec une aire de plâtre » (AN, Z¹ 450, 15 mai 1700) ; « Deux cabinets et sièges d'aisances couverts de bardeau en appentis à égouts en la cour » (AN, Z¹ 539, 4 août 1719) ; d'autres sièges se trouvent en bas d'un escalier « un siège d'aisance sous la vis dont la fosse est sous la sallette » (AN, Z¹ 304, 1^{er} août 1669) ; « au bas duquel [escalier] est un siège d'aisance pour l'usage des deux corps de logis » (AN, Z¹ 305, 19 octobre 1669) ; d'autres encore sont aménagés dans un jardin ou dans des communs (écurie ou remise).

57 Sur 941 sièges, 411 se trouvent à l'étage (41 % des maisons du XVII^e siècle et 48 % des maisons au XVIII^e siècle).

58 Montée dans œuvre avec « deux sièges d'aisances servant auxdits lieux qui sont en sailli sur la petite cour [...] petit escalier en sailli du côté de la petite cour de passage servant à monter auxdits lieux de la seconde maison avec un siège d'aisance aussi en saillie sur la petite cour entre le corps et l'aile ensuite [...] au dessus un petit escalier » est aménagé un siège d'aisance et un petit cabinet sur un autre escalier (AN, Z¹ 282, 28 février 1660) ; « un petit cabinet [au premier étage] en saillie sur la cour entre le corps de devant et le corps sur la cour » (AN, Z¹ 304, 12 septembre 1669) ; « bouges au derrière l'escalier [à chaque étage] qui tirent leurs jour de la cour dans deux desquels sont des sièges d'aisances, dont un en haut de l'escalier »



7. Fuite entre une fosse d'aisance et un puits (AN, Z^h 782, 23 février 1750) (cliché DR)

à mi-rampe⁵⁹ ou entre deux escaliers⁶⁰), un tiers des sièges semblent avoir été intégrés dans la distribution⁶¹, alors que 15 % étaient aménagés sur une galerie⁶². En revanche, contrairement aux préceptes des traités, seuls 18 % des sièges étaient installés dans la partie supérieure des bâtiments⁶³. Parmi ces derniers, 63 % se trouvaient en haut d'un escalier⁶⁴, 22 % dans un comble et 15 % dans un grenier.

[...] les tuyaux trop étroits s'engorgent facilement ; on ne les débouche pas ; les matières fécales s'amoncèlent le tuyau surchargé crève ; la maison est inondée ; l'infection se répand, mais personne ne déserte : les nez parisiens sont aguerris à ces revers empoisonnés [...] Les trois quarts des latrines sont sales, horribles, dégoûtantes : les Parisiens, à cet égard, ont l'œil et l'odorat accoutumés aux saletés. Les architectes, gênés par l'étroit emplacement des maisons, ont jeté leurs tuyaux au hasard, et rien ne doit plus étonner l'étranger, que de voir un amphithéâtre de latrines perchées les unes sur les autres, contiguës aux escaliers, à côté

(AN, Z¹ 304, 16 septembre 1669) ; « escalier hors œuvre [...] au derrière duquel sont quatre cabinets d'aisances l'un sur l'autre » (AN, Z¹ 306, 10 février 1670) ; « ensuite de l'escalier sont quatre étages de cabinets d'aisances compris celui du rez-de-chaussée » (AN, Z¹ 542, 12 mars 1720) ; en « haut de la rampe en montant une porte pleine pour l'entrée d'un cabinet et siège d'aisance pratiqué en saillie et en encorbellement sur la cour » (AN, Z¹ 1061, 2 juin 1780).

- 59 « à mi-rampe au troisième au quatrième étage deux cabinets dont un à siège d'aisance » (AN, Z¹ 783, 4 mai 1750).
- 60 « observant qu'entre les deux escaliers sont pratiqués cinq petits cabinets dont deux d'aisances » (AN, Z¹ 691, 28 novembre 1739).
- 61 Le Camus des Mézières déconseille de placer les cabinets à l'intérieur des appartements (sauf ceux à l'anglaise) et Tiercelet précise qu'« il faut placer les Chausses d'aisances, de manière qu'elles ne répondent pas aux chambres ».
- 62 Trois étages de « galeries d'aisances couvertes de tuiles en appentis et en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 270, 15 avril 1650) ; au troisième étage, « passage en saillie sur la rue avec un siège au bout » (AN, Z¹ 539, 12 juillet 1719) ; une « galerie qui conduit à un siège d'aisance » (AN, Z¹ 779, 7 octobre 1749) ; à « mi étage au dessus du petit escalier en aile à droite est un cabinet d'aisance au fond de la galerie avec son siège » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780).
- 63 « lieux en haut de l'escalier, comme il est d'usage de le faire dans bien de maisons que l'on donne à loyer, telles que celle-ci » (*Architecture moderne*, C. Jombert, 1764, distribution 7).
- 64 « en haut d'icelui [escalier] un cabinet avec siège d'aisance » (AN, Z¹ 783, 30 mai 1750 et Z¹ 1061, 7 juin 1780) ; « En haut de laquelle [montée] est un siège d'aisance » (AN, Z¹ 304, 25 septembre 1669 et Z¹ 348, 7 mai 1680) ; « Au haut de l'escalier est un cabinet d'aisance fermé de porte garnie de sa ferrure » (AN, Z¹ 932, 31 août 1769).

des portes, tout près des cuisines, et exhalant de toutes parts l'odeur la plus fétide⁶⁵.

Cette plainte très expressive de Louis-Sébastien Mercier sur l'état général des latrines parisiennes, n'est probablement pas si exagérée qu'elle pourrait paraître. Car si les traités de la fin de l'Ancien Régime prônent l'installation de sièges à l'anglaise, où l'eau facilite l'écoulement des matières, ce changement n'apparaît pas dans nos sources. Les experts-jurés ne rapportent qu'un seul « siège d'aisance à demi anglais revêtu de menuiserie avec cuvette en faïence réservoir double de plomb et bout de tuyaux de conduite avec robinets en dépendant⁶⁶ ». En effet, les greffiers décrivent surtout des sièges aménagés dans de petits espaces, rudimentaires, mal ventilés et fermés de portes simples, voire sans porte⁶⁷; comme ce siège d'aisance situé au fond d'une galerie dont « le bas est pavé en grès avec ruisseau écoulant les urines dans la chasse du siège⁶⁸ ». Des châssis simples, parfois des baies sans châssis, aéraient et éclairaient sommairement ces espaces⁶⁹. Plusieurs actes évoquent également des ventouses de poterie qui, selon Tiercelet, servent à ôter les odeurs. Tiercelet conseille également de placer les aisances vers le nord et de construire une cheminée, qui sert de ventouse, au-dessus de la voûte de la fosse et jusqu'au-dessus de la couverture « ce qui donne vent et empêche les odeurs⁷⁰ ».

Quant aux fosses d'aisances, elles n'étaient pas toujours étanches. Le commentaire de Desgodets sur le passage des *Us et coutumes* concernant l'aménagement des fosses, éclaire bien la complexité d'un tel équipement dans une ville comme Paris. Tout en affirmant que « les fossés d'aisances ne doivent point être fondés jusqu'à l'eau parce que l'eau

65 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, s.n., 1783-1788, t. I, p. 34.

66 AN, Z¹ 1053, 26 octobre 1779.

67 AN, Z¹ 932, 30 août 1769.

68 AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769.

69 Cabinet d'aisance installé au fond d'une galerie « fermée d'une porte et éclairé d'une baie sans châssis » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780). Cabinet d'aisance « éclairé par un trou sans verre ni fermeture » (AN, Z¹ 937, 10 avril 1770).

70 *Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, p. 71. « cabinet d'aisance sans porte, l'aire recouverte d'une table de plomb, le siège usé en salpêtre et sans ventouse d'exhalaison sur le comble ce qui cause infection » (AN, Z¹ 932, 30 août 1769).

[...] entraîne les matières et les urines des fosses et les fait communiquer avec l'eau des puits voisins et les infecte », Desgodets était conscient des problèmes pratiques qui se posaient dans la capitale puisqu'il explique que si creuser « des fosses jusqu'à l'eau [est] quelque fois impossible à éviter dans les terrains bas de Paris », il faut aussi « prendre la précaution de les éloigner des puits le plus possible : si ceci est impossible à cause de peu de place des terrains d'une grande partie des maisons de Paris : il faut construire une fosse étanche comme un pot »⁷¹. Entre un puits et une fosse d'aisance, une épaisseur de 1,3 m (4 pieds) de maçonnerie était imposée. Cette précaution était bien inutile, selon Pierre Bullet, « car les matières pénètrent même un mur de 6 pieds d'épaisseur ». Bullet précise qu'il vaut mieux « *laisser 1 pied* de distance entre les deux murs du puits et de l'aisance, afin d'interrompre le cours des matières du côté du puits⁷² ». Le nombre de litiges entre voisins dans la sous-série Z¹, atteste d'ailleurs le caractère récurrent de problèmes concernant aussi bien la vidange⁷³ que l'entretien des fosses d'aisances, notamment lorsque les équipements étaient communs à deux maisons et que les charges d'entretien n'étaient pas clairement définies⁷⁴. Il était défendu aux maçons ou autres gens sans qualité d'entreprendre des ouvrages de vidange des fosses. Louis-Sébastien Mercier dépeint encore un tableau peu enviable à ce sujet :

71 A. Desgodets, *Les Loix des bâtiments...*, *op. cit.*, p. 120.

72 P. Bullet, *Architecture pratique*, *op. cit.*, p. 489.

73 « La densité des vapeurs méphitiques s'accroît à proximité des fosses d'aisance. Les vidangeurs, regroupés depuis le 8 novembre 1729 dans une compagnie à monopole, sont les premières victimes des émanations putrides. Des anecdotes affreuses et édifiantes à la fois relatent les accidents mortels qui surviennent lors des vidanges et exaltent le dévouement sublime de sauveteurs bénévoles » (Jean Chagniot, *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1988, p. 174-176).

74 « siège d'aisance avec fosse commune avec la maison voisine » (AN, Z¹ 269, 2 janvier 1650) ; « cabinet d'aisance dans la cour dont la fosse qui est au dessous de partie de la cour et de celle de la maison d'angle ci après » (AN, Z¹ 346, 9 août 1679) ; « sous le surplus du corps troisième berceau de cave voûté [...] berceau passe la poterie d'aisance [...] commune aux deux maisons [...] sous les deux berceaux une fosse d'aisance commune [avec une] ouverture dans le berceau et la vidange se fait par cette maison » (AN, Z¹ 932, 19 août 1769).

Les maisons sont puantes, et les habitants perpétuellement incommodés. Chacun a dans sa maison des magasins de corruption ; il s'exhale une vapeur infecte de cette multitude de fosses d'aisance. Leurs vidanges nocturnes répandent l'infection dans tout un quartier, coûtent la vie à plusieurs malheureux, dont on peut apprécier la misère par l'emploi périlleux et dégoûtant auquel ils se livrent [...]75.

Outre la nécessité de construire des fosses d'aisances conformes aux règlements, les spécialistes du bâtiment du XVIII^e siècle cherchaient à éviter une accumulation trop dense dans un même quartier76. Une solution consistait en la réunion de cours mitoyennes en une plus grande commune77. Cette procédure était particulièrement intéressante pour les parcelles saturées, mais les sources rapportent aussi des exemples dans des quartiers moins denses. Ainsi, à l'occasion de lotissements neufs, même à petite échelle, il était plus facile d'organiser la disposition de ces équipements en créant une alternance d'aisances et de puits mitoyens. De la sorte, deux maisons neuves et voisines dans la rue de Lappe, bordées d'au moins deux autres bâtiments semblables, disposaient chacune d'une cour avec puits et fosses d'aisances mitoyens. Cette disposition permettait de réaliser des économies tant sur le plan de l'espace que sur

75 « la fosse d'aisance qui a besoin d'être vidé » (AN, Z¹ 282, 29 novembre 1659).

76 « Il faut éloigner le plus possible les lieux communs ou latrines des puits [...]; mais aussi de ceux que leurs voisins font construire chez eux » (Bernard Forest de Bélidor, *La Science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile*, Paris, C. Jombert, 1729, livre 4, chap. 10, VI). « Au fond de la cour puits vis à vis sont des lieux de commodité : on les a assez éloignés l'un de l'autre pour que les matières de la fosse ne puissent pas pénétrer dans le puits, surtout si l'on a pris, en les construisant, les précautions qu'il faut prendre pour ces sortes d'ouvrages » (C. Jombert, *Architecture moderne*, C.-A. Jombert, 1764, distribution 7). « Il faut les [fosses d'aisances] *écarter des puits le plus qu'il est possible, et particulièrement de ceux des voisins* ; l'épaisseur de quatre pieds entre deux fossés, imposé par l'article CXCI de la Coutume, n'est pas suffisant » (Le Camus de Mézières, *Le guide de ceux qui veulent bâtir*, op. cit., t. I, p. 136).

77 Neufforge donne deux modèles de pré-immeubles couvrant trois côtés d'un îlot et quelques grandes maisons accompagnées d'une grande cour (planches 169, 180 et 182). Ce n'est toutefois qu'avec les immeubles proprement dits que la cour occupera une place prépondérante dans ces demeures. En précurseur, Ledoux avait proposé pour la maison Hosten rue Saint-Georges, de remplacer les « puits de lumière » par des cours ouvertes, éventuellement transformées en jardins (M.-J. Bertrand, *Architecture de l'habitat urbain*, op. cit., p. 67).

celui des frais de construction, tout en rendant les équipements plus hygiéniques et moins coûteux en entretien.

Durant le bail, le rôle du propriétaire se réduisait à la maîtrise des réparations du gros œuvre et l'entretien des puits. Ainsi, le preneur du bail était responsable des réparations locatives, des agencements de détail et du droit d'usage et du nettoyage des espaces communs. Malheureusement, nous n'avons peu d'informations précises sur la gestion interne de ces équipements et espaces. Néanmoins, les propos de Mercier sont encore une fois explicites :

On n'entend que plaintes réciproques entre le principal locataire et les sous-locataires. C'est une sous-division qu'il est difficile quelquefois en justice de débrouiller. Le même palier a jusqu'à quatre locataires différents, qui tiennent des baux les uns des autres⁷⁸.

Outre un manque d'entretien et une densité d'occupation, l'obscurité et les faux jours provoquaient des problèmes récurrents d'hygiène et de sécurité. Dans les passages, l'unique source de lumière était en général une imposte à jour au-dessus de la porte d'entrée sur la rue⁷⁹, parfois complétée par une porte d'entrée vitrée⁸⁰. Des ouvertures vers la cour pouvaient apporter un peu plus de jour⁸¹. La réglementation limitant les encorbellements ne concernait que la voie publique, ainsi les superficies des cours étaient souvent réduites par des excroissances diverses, au sol et dans les étages, et formaient ainsi d'étroits puits de lumière et d'air⁸².

⁷⁸ S. Mercier, *Tableau de Paris*, op. cit., t. I, chap. CDXX.

⁷⁹ « Une porte pleine avec ferrures, imposte de bois et barreaux de fer au dessus » (AN, Z¹ 932, 24 août 1769) ; « porte pleine de menuiserie [avec] des barreaux de fer au dessus » (AN, Z¹ 779, 18 octobre 1749) ; passage « fermé sur la rue par une porte pleine dont le panneau du haut est à jour et garni de barreaux de fer » (AN, Z¹ 932, 19 août 1769).

⁸⁰ La « baie d'issue à la cour est fermée d'une porte vitrée celle sur la rue est de même et il y a de plus entre l'imposte et le portail des barreaux de fer » (AN, Z¹ 932, 16 août 1769).

⁸¹ « Dans laquelle allée de la présente maison il y a une baie de croisée qui tire son jour par un passage conduisant au logis de derrière appartenant au Sr. Charlois, laquelle croisée sert à éclairer tant lad. allée de passage que soupente au dessus d'icelle » (AN, Z¹ 348, 28 mars 1680).

⁸² Richard Étlin, « L'air dans l'urbanisme des Lumières », *Dix-huitième siècle*, 9, « Le sain et le malsain », 1977, p. 123-134.

Dans les escaliers, on palliait parfois l'absence de jours directs par des jours indirects, tel cet escalier « éclairé par les cabinets du côté de la rivière⁸³ », et quelques experts-jurés décrivent un éclairage zénithal⁸⁴.

La lecture attentive des documents d'archives et le classement systématique des renseignements qu'ils contiennent permettent de restituer les grandes lignes d'un type de bâti aujourd'hui disparu. Cette analyse montre qu'au cours des décennies le bâti éclate, fusionne et se modifie, partiellement ou entièrement, au gré des reconstructions sur des schémas quasi constants. Concernant l'agencement intérieur, nos résultats confirment bien les propos de l'abbé Laugier au sujet de cette architecture ordinaire où l'« on fait comme on peut et [où] l'économie bannit la règle⁸⁵ ». Les spécimens encore en élévation dans la capitale constituent souvent une gamme supérieure, d'où l'intérêt des recherches concentrées sur les documents d'archives et non seulement sur une étude archéologique.

83 AN, Z¹ 782, 6 février 1750.

84 « une montée hors œuvre à jour par-dessus » (AN, Z¹ 282, 11 décembre 1659) ; un escalier à un « noyau éclairé par dessus sur une cour voisine » (AN, Z¹ 783, 30 mai 1750) ; un « escalier hors œuvre et circulaire [...] la cage à jour » (AN, Z¹ 937, 21 avril 1770) ; un « escalier éclairé du haut tant en son pourtour que son plafond par deux châssis vitrés » (AN, Z¹ 1203, 8 mars 1790).

85 M.-A. Laugier, *Observations sur l'architecture*, *op. cit.*, p. 210.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par <i>Lucien Bély</i>	7
---------------------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

SPÉCIFICITÉS DE L'HABITAT ARISTOCRATIQUE ET CLÉRICAL

Bienvenue chez les Guise : sur l'habitat aristocratique à la Renaissance Marjorie Meiss-Even.....	13
--	----

Habiter un hôtel particulier à Paris au xvii ^e siècle d'après les inventaires après décès Nicolas Courtin	33
--	----

L'hôtel aristocratique, lieu du changement urbain. Paris au xviii ^e siècle Natacha Coquery	47
--	----

Entre notabilité et modestie cléricale : l'habitat du clergé séculier en France à l'époque moderne Frédéric Meyer	69
---	----

DEUXIÈME PARTIE

ESPACES COMMUNS ET LOCAUX PROFESSIONNELS EN VILLE

Habiter ensemble : les espaces communs dans les maisons ordinaires à Paris (1650-1790) Linnéa Rollenhagen Tilly.....	105
--	-----

L'habitat et les locaux à usages professionnels en ville au xviii ^e siècle Youri Carbonnier.....	135
--	-----

215

TROISIÈME PARTIE
HABITAT RURAL ET MODES DE VIE

Vivre en gentilhomme campagnard au siècle des Lumières Michel Figeac	171
Structure et évolution du mas de l'Albera à l'époque moderne Martine Camiade et Jean-Pierre Lacombe-Massot	193
Table des matières	215